



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 juillet
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 juin 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽²⁾, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Arthur MELIS par Christine ARNAUDO, Gérard ESCOFFIER, par Louisa HAMMOUCHE, Hélène FERRANDI par André MOLINO, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Virginie AUTIE par Carole HALGAND, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ.

Étaient absent(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET, Gaëlle LECOQ, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250703-15-07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

(2) Arrivé avant le vote de la 6^{ème} question



=====

DELIBERATION N°15.07.2025

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Modification de la délibération n°11.02.2025 - Modification des modalités de cession du lot n°1 de la parcelle cadastrée section AW n°0026 sise Les Peyrards-Est.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La délibération n°11.02.2025 du 27 février 2025, validait la cession de la parcelle cadastrée section AW n°0026 sise Les Peyrards-Est, au profit de propriétaires riverains, à savoir :

- Le lot n°1 d'une superficie de 6 243 m² à Monsieur et Madame Christian SCHEPMANS.
- Le lot n°2 d'une superficie de 756 m² à la Société Civile Immobilière SCI GENE, représentée par Madame Nadine CARENO NAJAT.

À la demande de Monsieur Christian SCHEPMANS et de Madame Anne-Marie BARRERI épouse SCHEPMANS, il est décidé que la vente du lot n°1 ne se réalisera pas uniquement à leur profit, mais au profit de leur fille unique, Madame Erika SCHEPMANS.

Conformément à leur volonté de transmission patrimoniale, Madame Erika SCHEPMANS acquerra la nue-propriété du lot n°1, qu'elle financera personnellement. Monsieur et Madame Christian SCHEPMANS conserveront l'usufruit dudit bien.

Je vous propose donc d'autoriser la cession à Madame Erika SCEPMANS, du lot n°1 de la parcelle cadastrée section AW n°0026 d'une superficie de 6 243 m² pour le prix de 23 723 €, hors frais de géomètre et de notaire, à la charge de l'acquéreur.

Les conditions de cession du lot 2 ne sont pas modifiées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser les modifications de conditions de cession du lot n°1 de la parcelle cadastrée section AW n°0026 tel que décrit ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

 Le Maire,
André MOLINO